

[Texte]

us and for the system. We could discuss how we open the criteria, but I am not indicating that those people are necessarily taking the place of the 125,000.

What they are doing is taking advantage of resources that could either bring the 125,000 here faster or make it easier to build higher numbers because of the resource implications on all departments. So instead of the major difficulty in trying to build larger numbers, we would have that kind of money available to shift into the regular immigration stream to the benefit of immigrants and refugees.

Mr. Marchi: There are a number of questions on the safe third-country concept, and very interesting questions. . . the whole question of what is a safe third country. Is the United States a safe country for Salvadorans or Guatemalans, when they deport them? Is the United Kingdom a safe country, when they deport Tamils? Will the United Kingdom and the United States of America, who are great friends and allies, be left off a safe third-country list? Will international politics and international diplomacy and international pressures be brought to bear on Canada to devise a safe third-country list that will pay far greater attention to the political gamesmanship between countries. . . that would lose sight of the individual circumstances facing refugees? How quickly will the government be able to react to a crisis somewhere on the globe. . . that the government, because of bureaucracy, as it works, will not be able to switch gears quickly enough, and therefore, without discretion, those two officers at the border will simply return the person or persons to that country?

These are all the questions, Mr. Minister, which make it very difficult to visualize how in the name of God a safe third-country concept can work well and consistently. I do not think you will find any argument, certainly from me. . . If a person coming to this country enjoys refugee status in another country, then it is quite fit and proper, with guarantees that this is the case, for the person to enjoy refugee status in that other country. Rather than Canada having to offer protection twice, let us be a country that offers protection once to those who do not have it.

Or if an individual comes to this country and has the ability to properly enter and be considered in someone else's refugee determination system, then again, rather than taxing this system needlessly with many waiting who have not had a chance, I think the argument will be accepted by most reasonable people that the person ought to use the resources at his or her disposition in another country.

[Traduction]

difficulté que cela créera pour nous et pour le système. Nous pourrions envisager d'élargir les critères, mais je n'ai pas dit que ces gens-là prennent nécessairement la place des 125,000.

Ce qu'ils font, en revanche, c'est qu'ils utilisent les ressources qui pourraient servir soit à amener plus rapidement au Canada les 125,000 personnes en question, soit à faciliter l'augmentation de ce nombre parce que tous les ministères pourraient recevoir une part plus élevée de ces ressources. Au lieu d'essayer de faire entrer un nombre plus élevé, ce qui représente une difficulté majeure, cet argent pourrait donc être utilisé normalement et bénéficier aux immigrants et aux réfugiés.

M. Marchi: Il y a plusieurs questions qui se posent à propos de la notion de tiers-pays considéré comme sûr, et ce sont des questions fort intéressantes. . . quelle définition donnez-vous d'un pays tiers considéré comme sûr? Les États-Unis peuvent-ils être considérés comme sûrs pour les ressortissants du Guatemala ou du Salvador, alors qu'ils expulsent ces derniers? Le Royaume-Uni, qui expulse les Tamils, est-il un pays sûr? Le Royaume-Uni et les États-Unis, qui sont nos amis et alliés, vont-ils être rayés de la liste des pays tiers considérés comme sûrs? Le Canada tombera-t-il sous l'emprise de la politique, de la diplomatie et des pressions internationales pour établir une liste de tiers-pays sûrs où il sera tenu compte, dans une bien plus grande mesure, des relations de force entre pays. . . considérations où l'on perdrait de vue les circonstances individuelles dans lesquelles se trouvent les réfugiés? Dans quel délai le gouvernement sera-t-il en mesure de réagir à une crise qui se déclencherait quelque part dans le monde. . . le gouvernement, freiné par la bureaucratie qui le fait fonctionner, risque de ne pas être capable de s'adapter assez rapidement et c'est pourquoi les deux agents qui sont au poste de frontière, qui ne pourront exercer leur pouvoir d'appréciation, refouleront purement et simplement dans le pays en question les personnes qui se sont présentées?

Toutes ces questions, monsieur le ministre, nous empêchent de concevoir comment cette notion de tiers-pays sûr pourrait bien s'appliquer de façon satisfaisante et cohérente. Vous aurez du mal à trouver des arguments, certainement émanant de moi. . . Si une personne qui se présente à nos frontières a acquis le statut de réfugié dans un autre pays, il est parfaitement admissible, toutes garanties étant données, que cette personne reste dans le pays où elle a déjà le statut de réfugié. Le Canada ne devrait pas faire ce que d'autres font déjà, il devrait protéger ceux qui sont démunis de protection.

Autre cas, celui d'une personne autorisée à émigrer mais qui a déjà reçu le statut de réfugié dans un autre pays: plutôt que de peser sur le système au détriment de ceux qui attendent et à qui la chance n'a pas encore été donnée, je crois que tous les gens sensés conviendront sans peine que la personne en question devrait utiliser les ressources à sa disposition dans un autre pays.